

SEANCE DU 8 MARS 2021

Date de convocation : 27 février 2021

Date d'affichage : 30 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le huit mars à 20 heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Salle De Convivialité, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Benoît FOURREAU, Nadia CHETTOUH, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absents excusés : MM. Christine BISSON, Alexandre HERMAN, Jérôme MAUGER.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 12 janvier 2021.

DEMANDE DE NUMEROTATION LE BOURG

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'une personne habitant CAMBERNON qui a déménagé et qui souhaite conserver son même numéro de rue.

Monsieur le Maire leur précise que l'article 3 du décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 précise notamment que toute demande de numérotation ne peut légalement être effectuée que pour des motifs d'intérêt général.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, considérant que cette condition n'est pas remplie, donnent une réponse négative à cette demande.

RAPPORTS SATESE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de visite effectué par le SATESE pour les stations d'épuration du Bourg et de l'Aubrière.

En ce qui concerne la station du Bourg, l'eau épurée est de qualité physico-chimique moyenne avec une élimination partielle de la pollution azotée ; l'entretien de la station et de ses abords est régulier et satisfaisant ; le cône de sédimentation est régulièrement curé ; des traces de ragondins sont toujours observées malgré un piégeage régulier.

En ce qui concerne la station du village de l'Aubrière, l'eau épurée est de qualité physico-chimique médiocre avec une élimination partielle de la pollution azotée ; les roseaux ont été fauchés en décembre ; l'entretien de la station et de ses abords est régulier et satisfaisant.

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention pour la mise à disposition de données à caractère personnel dans le cadre de l'assainissement collectif reçue du SDEAU50. Celle-ci permet d'effectuer le transfert des données nécessaires à la facturation de l'assainissement de notre Commune conformément au règlement sur la protection des données.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal approuvent cette convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les archives de la Mairie peuvent être confiées en dépôt, par convention, aux Archives Départementales de la Manche. Il leur précise que peuvent y être déposés les Etat Civil de plus de 120 ans et d'autres documents n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif de plus de 50 ans.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à prendre contact avec le Service des Archives Départementales de la Manche.

DEMANDE D'ACHAT ET DE POSE DE MIROIR

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande en Mairie relative à l'achat et à la pose de miroir au village de L'Aubrière.

Après débat, à l'unanimité des membres présents (11 voix contre et 1 abstention), le Conseil Municipal, refuse cette demande.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Par référence à la circulaire n° 87-225 du 2 février 1987 de Monsieur le Préfet de la Manche, concernant l'indemnité de gardiennage des Églises Communales ; le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder l'indemnité due pour l'année 2021, à savoir 200,00 € à Monsieur Claude LEPRIVEY demeurant La Cuirerie 50200 CAMBERNON.

DEVIS FATOUT

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus de l'entreprise FATOUT TP de SAINT SAUVEUR VILLAGES relatifs aux travaux de réfection d'une traversée de route endommagée à La Cuirerie d'un montant de 1 584.30 euros et aux travaux de création d'un busage route Le Mériotel d'un montant de 4 279.20 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ces deux devis.

DON DU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Comité des Fêtes a décidé de faire un don à la Commune pour un montant de 1 500,00 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce don.

DEVIS SALLE DE CONVIVIALITE SUITE AU CONTROLE SOCOTEC

Suite au rapport de vérifications de la SOCOTEC, il est nécessaire de remplacer un bloc de secours BAES à la Salle de Convivialité.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis présenté par l'entreprise Marescq de COURCY d'un montant de 159,70 € TTC.

PREPARATION BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT ET BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal préparent les différents budgets communaux.

Ceux-ci devraient s'élever en section d'investissement et de fonctionnement respectivement à :

Budget Assainissement : Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 26 643,68 € et Section de

Fonctionnement Recettes et Dépenses : 21 460,60 €,

Budget Commune : Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 125 956,08 € et Section de

Fonctionnement Recettes et Dépenses : 761 217,64 €.

Monsieur le Maire présentera ces budgets pour conformité à Monsieur LEBEURRIER, Conseiller aux Décideurs Locaux avant de les présenter pour vote, le lundi 12 avril prochain.

MARCHE

Monsieur Benoît FOURREAU précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a réuni la Commission Communication. A l'issue de ces réunions, il propose sous réserve de l'état sanitaire 3 marchés estivaux ; des exposants locaux vont être contactés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à Monsieur Benoît FOURREAU et à sa Commission de poursuivre leur réflexion.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les Élections Départementales et Régionales se dérouleront les 13 et 20 juin.

La Salle de la Mairie ne remplissant pas les conditions sanitaires satisfaisantes pour ces élections, il propose comme lieu la Salle de Convivialité.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

La composition du bureau de vote retenue est la suivante :

Le 13 juin :

- matin de 8h à 13h : Philippe VAUGEOIS, Jacky MARIE, Marie-Laure LEHENAFF, Céline ROCQUES, Guillaume IZIQUEL, Martine HERMAN, Prescilla LEGLUAIS et Jérôme MAUGER ;

- après-midi de 13h à 18h : Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Bastien PEZERIL, Nadia CHETTOUH, Benoît FOURREAU, Christine BISSON et Alexandre HERMAN.

Le 20 juin :

- matin de 8h à 13h : Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Bastien PEZERIL, Nadia CHETTOUH, Benoît FOURREAU, Christine BISSON et Alexandre HERMAN ;

- après-midi de 13h à 18h : Philippe VAUGEOIS, Jacky MARIE, Marie-Laure LEHENAFF, Céline ROCQUES, Guillaume IZIQUEL, Martine HERMAN, Prescilla LEGLUAIS et Jérôme MAUGER.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise MAZZOLA est en liquidation judiciaire. Elle devait intervenir pour la rénovation du Cabinet Infirmier.

Il leur propose de contacter l'entreprise PIERRE dont le devis s'élève à 632.40 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

La numérotation actuelle du Bourg n'étant plus adaptée à la situation actuelle, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer une Commission pour la nouvelle numérotation.

Monsieur Jacky MARIE, Adjoint se propose de la présider.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été amené, assister de Messieurs PENLAE et PEZERIL, Adjoint, a rédigé un Procès-Verbal pour non-respect des règles de l'Urbanisme à un habitant de la Commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 12 avril 2021 à 20 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 46.